

Communauté de Communes Challans-Gois Communauté

Hôtel de l'Intercommunalité
1 Boulevard Lucien Dodin
85 300 CHALLANS
Tel : 02 51 93 56 73
contact@challansgois.fr



Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes du Pays de Challans et du Pays du Gois se sont regroupées pour former la Communauté de communes Challans-Gois Communauté.

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - o Aménagement, gestion et entretien de la ZAC de la Romazière
 - o SCOT et schéma de secteur
 - o PLUI en élaboration
 - o Création et gestion d'un observatoire du foncier
- Accueil des gens du voyage :
 - o Aménagement entretien et gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie :
 - o PLH 2020-2025 : Adoption du PLH tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire le 30 janvier 2020 ;
 - o OPAH 2021-2024 + Nouvelle opération à programmer sur la durée de ce PLH ;
 - o Développement du parc de logements publics communautaire ;
 - o Gestion de la demande locative : révision du PPGD + CIL à mettre en place ;
 - o Informations aux particuliers (permanences CAUE) ;
 - o Observatoire de l'habitat : construction neuve, marché immobilier, analyses sociodémographiques, observatoire foncier à mettre en place ;
 - o Création du Guichet Unique de l'habitat ;

OBSERVATIONS

Le projet de SCoT du Nord-Ouest Vendée a été approuvé le 18 décembre 2019 lors du comité syndical. Il associe la Communauté de communes Océan Marais de Monts, de l'Île de Noirmoutier et de Challans-Gois Communauté. Son exécution est suspendue par le préfet pour deux points concernant la Loi Littoral.

Un PLH est exécutoire depuis son approbation le 30 octobre 2017 sur le périmètre de la Communauté de communes de Challans Gois pour la période 2020-2025.